

IBR: Situation actuelle en Allemagne et mesures de lutte en Rhénanie-du- Nord-Westphalie

Dr. Hans-Peter Schons

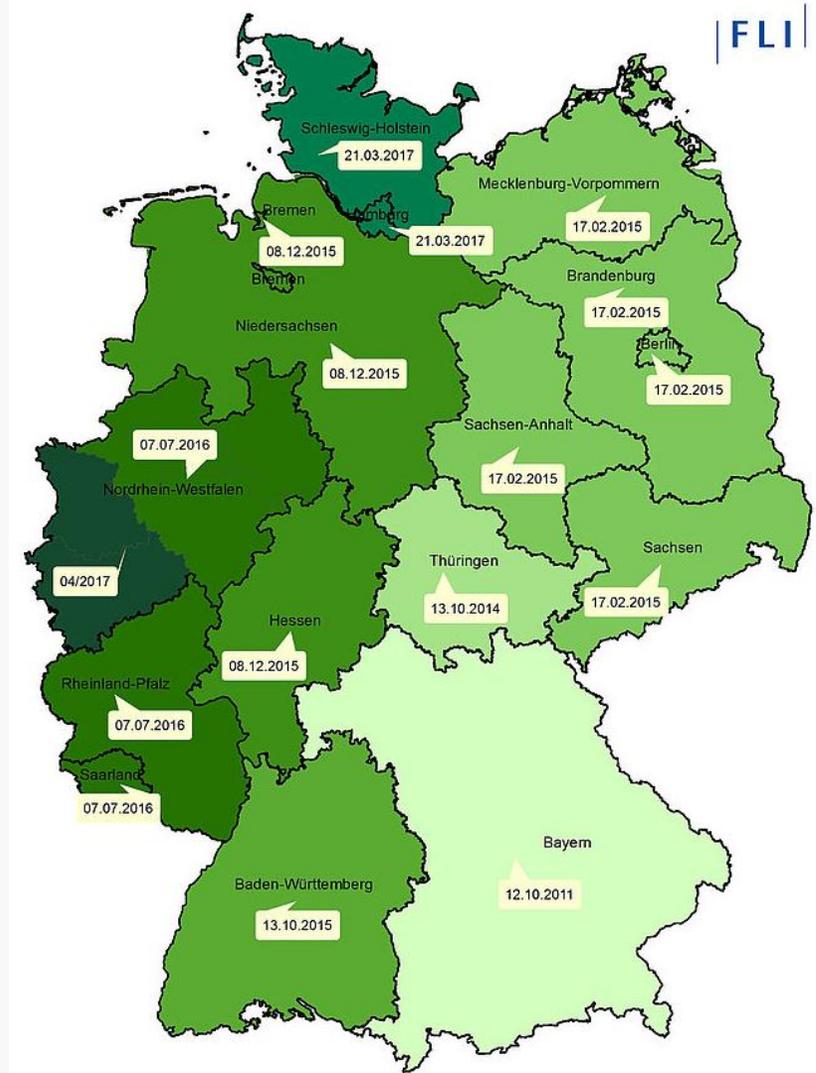
*Fédération des associations allemandes d'éleveurs
d'animaux (ADT)*

Assemblée générale de l'Arsia, le 19 juin 2025 à Ciney

A solid green horizontal bar is located at the bottom of the slide.

IBR – Situation globale en Allemagne

- Programme de lutte avec utilisation de vaccins DIVA
- les vaccinations prophylactiques sont interdites depuis 2015
- Statut „indemne“ à partir de 04/2017
- depuis, >70 cas (singulier), notamment en NRW



Karte: Anerkennung des Status „BHV-1 frei“ in den deutschen Bundesländern (© FLI)

Situation actuelle:

- district de Borken le plus touché
- environ 2,3 millions de poulets de chair, un million de porcs et 200 000 bovins
- 1.750 éleveurs de bovins
- des cas y apparaissent régulièrement et des troupeaux sont partiellement ou totalement abattus
- de la moyenne à la grande ferme, de l'engraissement à l'élevage laitier - tout type d'exploitation était représenté
- 3 cas actifs
- une source claire d'entrée n'a pas encore été identifiée



Les mesures de lutte en Allemagne:

- Le problème est considéré comme plutôt limité: aucune nouvelle intervention au niveau fédéral, car seuls deux Länder sont actuellement touchés - et un seul d'entre eux très localement
- En ce qui concerne la traçabilité, nous nous appuyons sur les registres existants (base de données HIT) et les documents d'accompagnement
- Il n'existe pas encore de solution numérique centrale telle que l'application BEEFMOVE (*mais le débat sur une plus grande numérisation des documents de transport prend également de l'ampleur*)
- un retour à la vaccination est actuellement considéré de manière critique, car il mettrait en péril le statut indemne

Les mesures de lutte en NRW:

- Néanmoins, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie a adopté une approche plus stricte:
 - la lutte est menée par une combinaison de biosécurité et de surveillance
 - l'objectif est de détecter précocement et d'endiguer les flambées
 - désignation d'une zone présentant des risques accrus (Borken, Heinsberg, Clèves, Steinfurt, Wesel, Viersen et la région urbaine d'Aix-la-Chapelle)
 - Suivi du guide pour la prévention du BHV1 (de juin 2024)
 - Soutien financier: la Tierseuchenkasse NRW prend en charge les frais de dépistage ainsi que les frais de prélèvement d'échantillons sanguins à hauteur de 4 € par échantillon (seulement pour les bovins élevés pour l'engraissement, pas pour les reproducteurs!)

Les mesures de lutte dans an NRW:

- Renforcement de la biosécurité (selon guide)
 - Restrictions d'accès, consignes pour les contacts avec les personnes
 - Registre des visiteurs
 - Limitation des contacts avec autres troupeaux (pâturages)
 - Limitation de l'utilisation commune d'outils et de machines
 - les animaux atteints doivent être hébergés et soignés séparément des animaux sains
 - L'étable des vèlages et l'étable des malades doivent être séparées et utilisées exclusivement à cette fin
 - Les vaches laitières malades doivent être séparées des animaux sains lors de la traite (traits qu'après le troupeau sain)
- En cas d'apparition de maladies respiratoires fébriles: examens de diagnostic différentiel et d'exclusion virologique (écouvillon nasal)
- Achat d'animaux uniquement avec une sérologie négative, résultat ne datant pas de plus de 14 jours ; une quarantaine est recommandée.

Les mesures de lutte dans en NRW:

- examen de tous les troupeaux bovins (monitoring)
 - exploitations laitières: test sérologique (lait de tank), 4 fois/an, semestriellement
 - exploitations d'engraissement (y compris broutards et veaux): test sanguin pour anticorps, min. 3 fois/an, échantillon représentatif, fiabilité de détection 95 %, prévalence 5 %
- décret de district Borken (du 1 octobre 2024 au 31 mars 2025, prolongé jusqu'à la fin juin)
 - exploitations laitières: test sérologique mensuel
 - Exploitations d'engraissement: une fois dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de décret, au moyen d'un échantillon représentatif (cela se faisait généralement à l'abattoir)

Les mesures de lutte dans le district Borken:

- restrictions au mouvement d'animaux
 - Le déplacement de bovins à destination ou en provenance d'une exploitation située dans la zone réglementée peut être autorisé si tous les animaux ont subi un examen sérologique sanguin de dépistage du BHV1 dans les 14 jours précédant le déplacement, avec un résultat négatif (demande au plus tard 2 jours ouvrables avant le déplacement)
 - Dérogation pour les mouvements de bovins en vue de l'abattage/de l'abattage d'urgence (doivent être notifiés au plus tard le jour du mouvement)
 - Prolongation jusqu'à la fin juin 2025: les mesures concernant l'achat d'animaux ont été un peu allégées (obligation de faire une sérologie négative (sang) entre 30 et 60 jours après la date d'entrée)